

## BILLS PRIVÉS

L'ASSOCIATION DES UNIVERSITÉS ET DES  
COLLÈGES DU CANADA

Mlle Pauline Jewett (Northumberland) propose la 2<sup>e</sup> lecture du bill S-36, visant à constituer en corporation l'Association des Universités et des Collèges du Canada.

—Je me sens honorée d'avoir été priée de présenter à la Chambre ce bill destiné à constituer en corporation un nouvel organisme bilingue, représenté dans tout le pays, afin de remplacer deux organismes existants.

Le nouvel organisme portera le nom d'Association des Universités et des Collèges du Canada. Il remplacera la Conférence nationale des Universités et des Collèges canadiens appelée couramment la CNUCC, organisme non constitué en corporation, et association volontaire d'universités et collèges, et la Fondation des universités canadiennes, organisme constitué en corporation et appelé couramment la FUC.

En groupant ces deux organisations existantes en une seule, il s'agit au premier chef de faciliter la tâche des universités et des collèges du Canada et de faire progresser chez nous l'enseignement supérieur. Aucune tâche nouvelle n'est confiée à l'Association des universités et des collèges dans ce domaine. Il fallait cependant que la nouvelle association soit constituée en corporation, car elle remplira les fonctions d'une des deux organisations précédentes, la Fondation des universités canadiennes, chargée notamment de la distribution des subventions fédérales aux universités; il faut évidemment, pour cela, qu'elle soit constituée en corporation.

On aura amplement l'occasion de discuter du bill en détail lorsqu'il en sera à l'étape du comité, si des honorables députés veulent plus de renseignements. Cependant, je pourrais citer le témoignage du président de la nouvelle association, M. J. H. Corry, directeur de l'Université Queen's. Témoignant devant le comité des banques et du commerce de l'autre endroit le mercredi 4 novembre 1964, M. Corry a déclaré:

Nous ne cherchons pas à frayer de nouvelles voies, mais plutôt à améliorer nos méthodes et à les rendre plus efficaces. Nous avons découvert, ces dernières années, qu'il y a beaucoup de chevauchement dans le travail du secrétariat désireux de servir l'association bénévole et notre société...

Il veut parler du secrétariat de la Fondation des Universités canadiennes et de la CNUCC. ...car il doit soumettre les mêmes documents aux deux organismes. Cela se produit à un moment où les universités sont appelées à répondre à des besoins urgents et nous cherchons à éviter autant que possible tout travail inutile.

[M. l'Orateur.]

Il a ensuite ajouté:

J'aimerais mentionner une autre raison. Nous avons constaté que dans l'organisation actuelle de la Fondation des Universités canadiennes, il n'existe aucun moyen satisfaisant d'assurer, au sein de la corporation, une juste représentation des universités de différentes régions et aussi, évidemment, des universités des deux langues officielles. La nouvelle proposition est un moyen de réfuter cette objection sérieuse en appliquant la formule actuelle.

M. Corry donne d'autres raisons de former cette association unique, nouvelle, bilingue et de portée nationale. Il importe de nous rappeler que cette demande émane de toutes les universités et de tous les collèges du Canada qui en sont maintenant membres ou admissibles à le devenir; il y en a 46, je crois. Ce sont des institutions d'enseignement de langues anglaise et française et elles figurent à l'Annexe du bill. C'est à leur demande que ce bill a été présenté au Sénat, qui l'a adopté et déferé à la Chambre. J'ose croire que tous les honorables députés voudront faire de leur mieux pour aider les universités canadiennes à accomplir leur tâche aussi bien que possible. Si elles estiment toutes, comme c'est le cas, que pour y parvenir utilement et réellement, les deux associations existantes doivent se fondre en une seule, j'espère que nous ferons tout notre possible pour accéder à cette demande.

Sauf erreur, il est possible que certains députés aient l'intention de faire obstruction au bill. Le député de Lapointe (M. Grégoire) a même bien voulu me dire qu'ils n'entendaient pas le laisser adopter. Si je comprends bien, c'est qu'on n'est pas disposé à adopter des mesures en provenance de l'autre Chambre. Je m'en inquiète, car l'Association des universités et des collèges—qui représente, je le répète, toutes les institutions à ce niveau d'enseignement au Canada—attend avec impatience de voir autoriser sa réorganisation et de se mettre au travail sous cette nouvelle organisation.

Je l'ai déjà dit, la nouvelle association est bilingue. C'est une initiative que tout le monde au Canada voudra, sans doute, encourager. En effet, nous savons tous que bon nombre d'organismes professionnels et autres ont, aujourd'hui, tendance à se diviser en sections anglaise et française. Cette association des universités et des collèges n'agissant pas ainsi, il me semble qu'il faudrait l'appuyer plus fortement encore que nous ne le ferions d'ordinaire.